Allianz

PLAN FOR LIFE +

Règlement de gestion des fonds d’investissement internes

Table des matières

CHAPITRE I - REGLEMENT DE GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES 3
1. AI Europe 3
2. AI Strategy Neutral 4
3. AI Strategy Balanced 6
4. AI Strategy Dynamic 9
5. AI Securicash 11
6. AI Income 12
7. Allianz Immo Invest 14
8. Allianz JPM Emerging Markets Opportunities 15
9. Allianz DNCA Invest Eurose 16
10. Allianz GI Defensive Mix 17
11. Allianz GI Global Sustainability 18
12. Allianz Nordea 1 Global Climate and Environment 19
13. Allianz DPAM Bonds Emerging Markets Sustainable 19
14. Allianz ODDO BHF Polaris Balanced 20
15. Allianz GI LifeCycle Short-term Euro 21
16. Allianz GI LifeCycle Bonds Euro 22
17. Allianz GI LifeCycle Corporate Bonds Euro 23
18. Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Bonds 24
19. Allianz GI LifeCycle High Yield Bonds 25
20. Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Equities 26
21. Allianz GI LifeCycle Global Equities 27
22. Allianz Pimco Climate Bond 28
23. Allianz GI All China Equity 29
24. Allianz Fit for Growth 30
25. PFL Allianz GI Multi Asset Dynamic 31
26. PFL Allianz GI Multi Asset Balanced 32
27. PFL Allianz GI Multi Asset Defensive 33
28. PFL Allianz FvS Multiple Opportunities II 34
29. PFL Allianz World Index Fund 35
30. PFL Allianz R-Co Valor 36
CHAPITRE II – DISPOSITIONS COMMUNES RELATIVES AUX FONDS INTERNES 37
1. Gestionnaires 37
2. Règles d'évaluation des actifs du Fonds interne 38
3. Règle d'évaluation de l'unité des fonds 38
4. Liquidation d'un Fonds interne 38
5. Suspension / Fusion / Remplacement d'un Fonds interne 38
6. Modalités et conditions de rachat et d'arbitrage 39
7. Modification du règlement de gestion 39

CHAPITRE I - REGLEMENT DE GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT INTERNES

1. AI Europe

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 1 septembre 2012.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement de droit français **ODDO BHF Avenir Europe** (FR0000974149) (ci-après, le Fonds).géré par **ODDO BHF Asset Management SAS.**

La politique d'investissement du Fonds vise la croissance du capital à long terme en surperformant sur cinq ans glissant l'indice de référence MSCI Europe Smid Cap Net Return EUR. Cet indice est représentatif des marchés actions de moyennes et de petites capitalisations de quinze pays appartenant à des marchés développés en Europe (l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds est investi à hauteur de 75% minimum en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans l'Espace Economique Européen et/ou en actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays européen membre de l'OCDE non EEE. Les actions sont des actions de petites et moyennes capitalisations inférieures à 10 milliards d'euros (à la première acquisition en portefeuille). Les investissements dans des actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen et d'un Etat de l'OCDE ne dépasseront pas 10%.

- Le Fonds peut être investi à hauteur de 10% en parts ou actions :
  - d'OPCVM de droit étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
  - de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ;
  - de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

- Le Fonds peut être investi jusqu'à 25% en obligations et titres de créances afin de rémunérer la trésorerie. Les instruments utilisés seront principalement des Titres de Créances Négociables (TCN) de durée de vie courte, cantonnés à des émetteurs de notation AAA (*Standard & Poor's, Moody's, Fitch* ou jugé équivalent par la Société de Gestion). La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation prendra en compte l'intérêt des porteurs, des conditions de marché et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

- Le Fonds peut être également investi en Bons du trésor, Obligations à taux fixe émises par les Etats membres de la zone Euro et en Obligations à taux fixe émises par les entreprises publiques de la zone Euro.

- Le Fonds peut intervenir sur tous instruments financiers à terme ou conditionnels négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers à des fins de couverture du risque de change afin que celui-ci demeure limité à 30% maximum de l'actif du Fonds. Les instruments utilisés seront des futures, swaps de change, change à terme. La contrepartie n'intervient pas dans la gestion des contrats financiers à terme négociés de gré à gré.

- Le Fonds peut détenir accessoirement des obligations convertibles et des bons de souscription à des fins d'exposition au risque action. Ces instruments seront détenus sans recherche de surexposition dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds.

- Le Fonds peut effectuer, dans la limite de 20% de son actif net, des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du Fonds.

- Le Fonds peut recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10% de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des flux de rachats importants.

- Le Fonds peut recourir dans un but de gestion de la trésorerie, de placement des garanties obtenues dans le cadre du prêt de titres et d'optimisation des revenus du Fonds aux mises en pension et aux prêts de titres.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 0,75% par an.

2. AI Strategy Neutral

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 17 mars 2014.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne sont investis (ci-après, le Fonds interne) à 100% dans le compartiment **Allianz Strategy 15** (LU0398560267) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

La politique d'investissement du Fonds, axée sur le long terme, consiste principalement à obtenir, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euro. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 15% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 85% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euro.

À cette fin, le gestionnaire déterminera la pondération des investissements axés sur les marchés obligataires, monétaires ou d'actions sur la base d'une approche quantitative au sein de laquelle la volatilité est un facteur déterminant.

Durant les périodes de forte volatilité, la composante axée sur le marché des actions sera allégée. À l'inverse, elle sera renforcée durant les périodes de faible volatilité.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 35% de ses actifs dans des actions, valeurs mobilières similaires et certificats de participation. Il peut également acheter, dans le cadre de la présente limite, des certificats indiciels et d'actions, dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
  Les fonds en actions définis au 5ème bullet sont inclus dans la présente limite.

- Le Fonds peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris des obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), obligations convertibles et obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, obligations adossées à des hypothèques et à des actifs, ainsi que d'autres obligations adossées. Le Fonds peut également acheter des certificats indiciels et certificats dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.

- Le Fonds peut détenir des dépôts et acquérir des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut investir dans des OPCVM ou des OPC dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires, de fonds obligataires, de fonds en actions ou de fonds équilibrés (en ce inclus des fonds à rendement absolu).

  Tout OPCVM ou OPC est un fonds en actions, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés d'actions. Tout OPCVM ou OPC est un fonds obligataire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés obligataires. Tout OPCVM ou OPC est un fonds monétaire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés monétaires.

  En principe, des actions de fonds ne peuvent être souscrites que lorsque les fonds sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la Société de gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de gestion est liée par une importante participation directe ou indirecte. Des actions d'autres fonds peuvent être achetées exceptionnellement à la seule condition qu'aucun des fonds ci-dessus ne suive une politique d'investissement jugée nécessaire, au cas par cas, par les gestionnaires de fonds, ou si les actions appartiennent à un OPCVM ou un OPC ciblant la réplication d'un indice de valeurs mobilières et sont admises à la négociation sur l'une des Bourses de valeurs ou l'un des marchés réglementés.
- L'achat d'actifs définis aux 3ers bullets ainsi que de produits dérivés dont le siège social des émetteurs/contreparties est établi dans un pays non classé par la Banque mondiale dans la catégorie « revenu national brut par habitant élevé », c'est-à-dire non classé dans la catégorie des pays « développés » (soit un « marché émergent »), ne peut excéder 3% de l'actif du Fonds.

  Les investissements définis au 4ème bullet sont pris en compte dans le calcul de cette limite si leur profil de risque présente normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés émergents ciblant les marchés d'investissement sur lesquels les placements visés aux 3ers bullets peuvent être effectués.
- L'achat d'actifs définis au 2ème bullet qui, au moment de l'achat, n'ont pas été notés *investment grade* par une agence de notation reconnue (notation *non-investment grade*) ou ne disposent d'aucune notation mais que les gestionnaires de fonds jugent qu'ils seraient notés *non-investment grade* s'ils étaient notés (« investissements à haut rendement »), n'est pas autorisé. Dans l'éventualité où un actif au sens du 2ème bullet soit noté *non-investment grade* après acquisition, les gestionnaires de fonds chercheront à se défaire de cet actif dans un délai de deux mois.

  Les fonds obligataires et monétaires au sens du 4ème bullet sont inclus dans la présente limite si leur profil de risque présente normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés à haut rendement.
- Les actifs du Fonds peuvent aussi être libellés en devises étrangères ;

  Au niveau du Fonds, la proportion d'actifs non libellés en euros
  - au sens des 2 premier bullets,
  - au sens du 3ème bullet, qui sont des fonds obligataires et monétaires, et
  - la proportion d'emprunts à court terme

  ne peut excéder 5% de la valeur des actifs du Fonds si la part au-delà de ce montant est couverte à l'aide de produits dérivés de taux de change ou de devises.

  Lorsque les actifs et emprunts à court terme sont libellés dans ladite devise, c'est le montant net global qui sera pris en compte dans le calcul de cette limite. Les instruments de placement qui ne sont pas libellés dans une devise sont réputés être libellés dans celle du pays dans lequel est établi le siège social de l'émetteur.

  Les fonds obligataires et monétaires sont pris en compte conformément à la devise dans laquelle est libellée la catégorie d'actions du fonds en question acquise.
- L'échéance moyenne restante pondérée des flux (duration) de la part des actifs du Fonds investie en titres porteurs d'intérêts, y compris en obligations à coupon zéro, tels que définis au 2ème bullet, et en dépôts et instruments du marché monétaire tels que définis au 3ème bullet, y compris en intérêts à recevoir sur les actifs mentionnés, devrait s'établir entre zéro et neuf ans. Lors du calcul de la duration, les dérivés sur titres porteurs d'intérêts, indices d'intérêts, obligataires et taux d'intérêt sont pris en compte indépendamment de la devise dans laquelle les actifs sous-jacents sont libellés.
- Dans le cadre et dans le respect des restrictions ci-dessus, selon l'évaluation de la situation de marché, les actifs du Fonds peuvent plus particulièrement cibler
  - des types d'actifs particuliers, et/ou
  - des devises particulières, et/ou
  - des secteurs particuliers, et/ou
  - des pays particuliers, et/ou
  - des actifs à échéance (restante) plus ou moins courte ou longue, et/ou
  - des actifs d'émetteurs/débiteurs spécifiques (États, entreprises, etc.)

  ou investir de façon largement diversifiée.

En particulier, les gestionnaires de fonds peuvent investir, directement ou indirectement, dans des titres de sociétés de toutes tailles. Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler soit les sociétés d'une certaine taille ou de tailles déterminées au cas par cas ou encore investir de façon largement diversifiée. Le Fonds peut en particulier investir en actions de sociétés de très petite capitalisation, dont certaines opèrent sur des marchés de niche.

Les gestionnaires de fonds peuvent en particulier aussi investir, directement ou indirectement, en valeurs mobilières qu'ils considèrent sous-évaluées en comparaison avec leur secteur respectif (actions de valeur) et en valeurs mobilières qu'ils estiment avoir un potentiel de croissance insuffisamment reflété dans leurs cours actuels (actions de croissance). Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler les actions de valeur ou de croissance ou encore investir de façon largement diversifiée. Néanmoins, l'objectif premier est d'obtenir une combinaison d'actions de valeur et de croissance.

- Les limites décrites au 1er et du 5ème aux 8ème bullets peuvent être dépassées ou non respectées dans la mesure où l'écart résulte d'une variation de valeur des actifs détenus par le Fonds ou d'une variation de valeur du Fonds dans son ensemble, comme c'est le cas lors de l'émission ou du rachat de certificats d'actions (« dépassement passif des limites »). Dans ces cas, les gestionnaires de fonds s'emploieront à revenir dans ces limites dans un délai approprié.
- Les limites décrites aux 1er et 5ème bullets peuvent être dépassées ou non respectées lors de l'achat ou de la vente des actifs correspondants si, dans le même temps, l'utilisation de techniques et instruments permet d'assurer que le risque de marché global concerné respecte les limites.

  À cette fin, les techniques et instruments sont pris en compte avec la valeur pondérée par le delta des sous-jacents correspondants, ainsi que prévu. Les techniques et instruments à contre-courant du marché sont également considérés comme des réducteurs de risque si leurs actifs sous-jacents ne correspondent pas entièrement aux actifs détenus au sein du Fonds.
- La Société de gestion peut également employer des techniques et instruments au sein du Fonds à des fins de gestion efficace de portefeuille (y compris à des fins de couverture) pour le compte du Fonds et souscrire des emprunts à court terme.

En aucun cas le Fonds ne peut dévier de ses objectifs d'investissement spécifiés lors de l'utilisation de ces techniques et instruments.

Les gestionnaires de fonds investiront les actifs du Fonds en valeurs mobilières, fonds cible et autres actifs autorisés après une analyse rigoureuse de l'ensemble des informations disponibles et une évaluation soignée des risques et des potentiels. La performance des actions du Fonds dépend cependant toujours des variations de cours observées sur les marchés. Par conséquent, il ne saurait être garanti que les objectifs de la politique d'investissement seront atteints.

Les investisseurs courent le risque de récupérer un montant inférieur à celui initialement investi.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 0,75% par an.

3. AI Strategy Balanced

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 17 mars 2014.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Strategy 50** (LU0352312184) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

La politique d'investissement du Fonds, axée sur le long terme, consiste principalement à obtenir, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euro. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 50% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 50% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euro.

À cette fin, le gestionnaire déterminera la pondération des investissements axés sur les marchés obligataires, monétaires ou d'actions sur la base d'une approche quantitative au sein de laquelle la volatilité est un facteur déterminant.

Durant les périodes de forte volatilité, la composante axée sur le marché des actions sera allégée. À l'inverse, elle sera renforcée durant les périodes de faible volatilité.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds peut acquérir des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation. Il peut également acheter, dans le cadre de la présente limite, des certificats indiciels et d'actions, dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris des obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), obligations convertibles et obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, obligations adossées à des hypothèques et à des actifs, ainsi que d'autres obligations adossées. Le Fonds peut également acheter des certificats indiciels et autres dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut détenir des dépôts et acquérir des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou des OPC dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires, de fonds obligataires, de fonds en actions ou de fonds équilibrés (en ce inclus des fonds à rendement absolu).

  Tout OPCVM ou OPC est un fonds en actions, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés d'actions. Tout OPCVM ou OPC est un fonds obligataire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés obligataires. Tout OPCVM ou OPC est un fonds monétaire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés monétaires.

  En principe, des actions de fonds ne peuvent être souscrites que lorsque les fonds sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la Société de gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de gestion est liée par une importante participation directe ou indirecte. Des actions d'autres fonds peuvent être achetées exceptionnellement à la seule condition qu'aucun des fonds ci-dessus ne suive une politique d'investissement jugée nécessaire, au cas par cas, par les gestionnaires de fonds, ou si les actions appartiennent à un OPCVM ou un OPC ciblant la réplication d'un indice de valeurs mobilières et sont admises à la négociation sur l'une des Bourses de valeurs ou l'un des marchés réglementés.
- L'achat d'actifs définis aux 3ers bullets ainsi que de produits dérivés dont le siège social des émetteurs/contreparties est établi dans un pays non classé par la Banque mondiale dans la catégorie « revenu national brut par habitant élevé », c'est-à-dire non classé dans la catégorie des pays « développés » (soit un « marché émergent »), ne peut excéder 4% de l'actif du Fonds.

  Les investissements définis au 4ème bullet sont pris en compte dans le calcul de cette limite si leur profil de risque présente normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés émergents ciblant les marchés d'investissement sur lesquels les placements visés aux 3ers bullets peuvent être effectués.
- L'achat d'actifs définis au 2ème bullet qui, au moment de l'achat, qui, au moment de l'achat, ne bénéficient pas d'une notation *investment grade* auprès d'une agence de notation reconnue ou qui ne sont pas notés mais dont les gestionnaires de fonds estiment qu'ils ne recevraient pas une notation *investment grade* s'ils étaient notés (« investissements à haut rendement »), n'est pas autorisé. Si un actif tel que défini à la première phrase au 2ème bullet reçoit une notation inférieure à *investment grade* après son acquisition, les gestionnaires de fonds s'efforceront de le vendre dans les deux mois suivants.

  Les fonds obligataires et monétaires au sens du 4ème bullet sont inclus dans la présente limite si leur profil de risque est généralement corrélé à un ou plusieurs marchés à haut rendement.
- Les actifs du Fonds peuvent aussi être libellés en devises étrangères ;

  Au niveau du Fonds, la proportion d'actifs non libellés en euros
  - au sens des 2ème et 3ème bullets,
  - au sens du 4ème bullet, qui sont des fonds obligataires et monétaires, et

- la proportion d'emprunts à court terme

ne peut excéder 5% de la valeur des actifs du Fonds si la part au-delà de ce montant est couverte à l'aide de produits dérivés de taux de change ou de devises.

Si des actifs et des emprunts à court terme sont libellés dans la même devise, on considérera leur somme nette pour les besoins de cette limite. Les instruments de placement qui ne sont pas libellés dans une devise sont réputés être libellés dans celle du pays dans lequel est établi le siège social de l'émetteur.

Les fonds obligataires et monétaires sont pris en compte sur la base de la devise de la catégorie d'actions dans laquelle l'investissement est réalisé.

- L'échéance moyenne restante pondérée des flux (duration) de la part des actifs du Fonds investie en titres porteurs d'intérêts, y compris en obligations à coupon zéro, tels que définis au 2ème bullet, et en dépôts et instruments du marché monétaire tels que définis au 3ème bullet, y compris en intérêts à recevoir sur les actifs mentionnés, devrait s'établir entre zéro et neuf ans. Lors du calcul de la duration, les dérivés sur titres porteurs d'intérêts, indices d'intérêts, obligataires et taux d'intérêt sont pris en compte indépendamment de la devise dans laquelle les actifs sous-jacents sont libellés.

- Dans le cadre et dans le respect des restrictions ci-dessus, selon l'évaluation de la situation de marché, les actifs du Fonds peuvent plus particulièrement cibler
  - des types d'actifs particuliers, et/ou
  - des devises particulières, et/ou
  - des secteurs particuliers, et/ou
  - des pays particuliers, et/ou
  - des actifs à échéance (restante) plus ou moins courte ou longue, et/ou
  - des actifs d'émetteurs/débiteurs spécifiques (États, entreprises, etc.)

  ou investir de façon largement diversifiée.

  Les gestionnaires de fonds peuvent, en particulier, investir dans les valeurs mobilières correspondantes de sociétés de toutes tailles. Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler soit les sociétés d'une certaine taille ou de tailles déterminées au cas par cas ou encore investir de façon largement diversifiée. Le Fonds peut en particulier investir en actions de sociétés de très petite capitalisation, dont certaines opèrent sur des marchés de niche.

  Les gestionnaires de fonds peuvent en particulier aussi investir, directement ou indirectement, en valeurs mobilières qu'ils considèrent sous-évaluées en comparaison avec leur secteur respectif (actions de valeur) et en valeurs mobilières qu'ils estiment avoir un potentiel de croissance insuffisamment reflété dans leurs cours actuels (actions de croissance). Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler les actions de valeur ou de croissance ou encore investir de façon largement diversifiée. Néanmoins, l'objectif premier est d'obtenir une combinaison d'actions de valeur et de croissance.

- Les limites décrites du 4ème au 8ème bullets peuvent être dépassées ou ignorées à condition que cela résulte d'une variation de valeur des actifs détenus par le Fonds ou d'une variation de valeur du Fonds dans son ensemble, comme c'est le cas lors de l'émission ou du rachat de certificats d'actions (« dépassement passif des limites »). Dans ces cas, les gestionnaires de fonds s'emploieront à revenir dans ces limites dans un délai approprié.

- La limite décrite au 5ème bullet peut être dépassée ou ignorée lors de l'achat ou de la vente des actifs correspondants si, dans le même temps, l'utilisation de techniques et instruments permet d'assurer que le risque de marché global concerné respecte les limites.

  À cette fin, les techniques et instruments sont pris en compte avec la valeur pondérée par le delta des sous-jacents correspondants, ainsi que prévu. Les techniques et instruments à contre-courant du marché sont également considérés comme des réducteurs de risque si leurs actifs sous-jacents ne correspondent pas entièrement aux actifs détenus au sein du Fonds.

- La Société de gestion peut également employer des techniques et instruments au sein du Fonds à des fins de gestion efficace de portefeuille (y compris à des fins de couverture) pour le compte du Fonds et souscrire des emprunts à court terme.

En aucun cas le Fonds ne peut dévier de ses objectifs d'investissement spécifiés lors de l'utilisation de ces techniques et instruments.

Les gestionnaires de fonds investiront les actifs du Fonds en valeurs mobilières, fonds cible et autres actifs autorisés après une analyse rigoureuse de l'ensemble des informations disponibles et une évaluation soignée des risques et des potentiels. La performance des actions du Fonds dépend cependant toujours des variations de cours observées sur les marchés. Par conséquent, il ne saurait être garanti que les objectifs de la politique d'investissement seront atteints.

Les investisseurs courent le risque de récupérer un montant inférieur à celui initialement investi.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 0,75% par an.

4. AI Strategy Dynamic

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 17 mars 2014.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Strategy 75** (LU0352312853) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz European Pension Investments** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

La politique d'investissement du Fonds, axée sur le long terme, consiste principalement à obtenir, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euro. Globalement, l'objectif consiste à générer une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré constitué à 75% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 25% d'instruments des marchés obligataires à moyen terme en euro.

À cette fin, le gestionnaire déterminera la pondération des investissements axés sur les marchés obligataires, monétaires ou d'actions sur la base d'une approche quantitative au sein de laquelle la volatilité est un facteur déterminant.

Durant les périodes de forte volatilité, la composante axée sur le marché des actions sera allégée. À l'inverse, elle sera renforcée durant les périodes de faible volatilité.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds peut acquérir des actions et valeurs mobilières comparables ainsi que des certificats de participation. Il peut également acheter des certificats indiciels et d'actions, dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris des obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), obligations convertibles et obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, obligations adossées à des hypothèques et à des actifs, ainsi que d'autres obligations adossées. Le Fonds peut également acheter des certificats indiciels et autres dont le profil de risque est corrélé aux actifs énoncés ci-avant ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le Fonds peut détenir des dépôts et acquérir des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou des OPC dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires, de fonds obligataires, de fonds en actions ou de fonds équilibrés (en ce inclus des fonds à rendement absolu).

  Tout OPCVM ou OPC est un fonds en actions, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés d'actions. Tout OPCVM ou OPC est un fonds obligataire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés obligataires. Tout OPCVM ou OPC est un fonds monétaire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés monétaires.

  En principe, des actions de fonds ne peuvent être souscrites que lorsque les fonds sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la Société de gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de gestion est liée par une importante participation directe ou indirecte. Des actions d'autres fonds peuvent être achetées exceptionnellement à la seule

condition qu'aucun des fonds ci-dessus ne suive une politique d'investissement jugée nécessaire, au cas par cas, par les gestionnaires de fonds, ou si les actions appartiennent à un OPCVM ou un OPC ciblant la réplication d'un indice de valeurs mobilières et sont admises à la négociation sur l'une des Bourses de valeurs ou l'un des marchés réglementés.

- L'achat d'actifs définis aux 3ers bullets ainsi que de produits dérivés dont le siège social des émetteurs/contreparties est établi dans un pays non classé par la Banque mondiale dans la catégorie « revenu national brut par habitant élevé », c'est-à-dire non classé dans la catégorie des pays « développés » (soit un « marché émergent »), ne peut excéder 4% de l'actif du Fonds.

  Les investissements définis au 4ème bullet sont pris en compte dans le calcul de cette limite si leur profil de risque présente normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés émergents ciblant les marchés d'investissement sur lesquels les placements visés aux 3ers bullets peuvent être effectués.

- L'achat d'actifs définis au 2ème bullet qui, au moment de l'achat, qui, au moment de l'achat, ne bénéficient pas d'une notation *investment grade* auprès d'une agence de notation reconnue ou qui ne sont pas notés mais dont les gestionnaires de fonds estiment qu'ils ne recevraient pas une notation *investment grade* s'ils étaient notés (« investissements à haut rendement »), n'est pas autorisé. Si un actif tel que défini à la première phrase du 2ème bullet reçoit une notation inférieure à *investment grade* après son acquisition, les gestionnaires de fonds s'efforceront de le vendre dans les deux mois suivants.

  Les fonds obligataires et monétaires au sens du 4ème bullet sont inclus dans la présente limite si leur profil de risque est généralement corrélé à un ou plusieurs marchés à haut rendement.

- Les actifs du Fonds peuvent aussi être libellés en devises étrangères.

  Au niveau du Fonds, la proportion d'actifs non libellés en euros
  - au sens des 2ème et 3ème bullets,
  - au sens du 4ème bullet, qui sont des fonds obligataires et monétaires, et
  - la proportion d'emprunts à court terme

  ne peut excéder 5% de la valeur des actifs du Fonds si la part au-delà de ce montant est couverte à l'aide de produits dérivés de taux de change ou de devises.

  Si des actifs et des emprunts à court terme sont libellés dans la même devise, on considérera leur somme nette pour les besoins de cette limite. Les instruments de placement qui ne sont pas libellés dans une devise sont réputés être libellés dans celle du pays dans lequel est établi le siège social de l'émetteur.

  Les fonds obligataires et monétaires sont pris en compte sur la base de la devise de la catégorie d'actions dans laquelle l'investissement est réalisé.

- L'échéance moyenne restante pondérée des flux (duration) de la part des actifs du Fonds investie en titres porteurs d'intérêts, y compris en obligations à coupon zéro, tels que définis au 2ème bullet, et en dépôts et instruments du marché monétaire tels que définis au 3ème bullet, y compris en intérêts à recevoir sur les actifs mentionnés, devrait s'établir entre zéro et neuf ans. Lors du calcul de la duration, les dérivés sur titres porteurs d'intérêts, indices d'intérêts, obligataires et taux d'intérêt sont pris en compte indépendamment de la devise dans laquelle les actifs sous-jacents sont libellés.

- Dans le cadre et dans le respect des restrictions ci-dessus, selon l'évaluation de la situation de marché, les actifs du Fonds peuvent plus particulièrement cibler
  - des types d'actifs particuliers, et/ou
  - des devises particulières, et/ou
  - des secteurs particuliers, et/ou
  - des pays particuliers, et/ou
  - des actifs à échéance (restante) plus ou moins courte ou longue, et/ou
  - des actifs d'émetteurs/débiteurs spécifiques (États, entreprises, etc.)

  ou investir de façon largement diversifiée.

  Les gestionnaires de fonds peuvent, en particulier, investir dans les valeurs mobilières correspondantes de sociétés de toutes tailles. Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler soit les sociétés d'une certaine taille ou de tailles déterminées au cas par cas ou encore investir de façon largement diversifiée. Le Fonds peut en particulier investir en actions de sociétés de très petite capitalisation, dont certaines opèrent sur des marchés de niche.

  Les gestionnaires de fonds peuvent en particulier aussi investir, directement ou indirectement, en valeurs mobilières qu'ils considèrent sous-évaluées en comparaison avec leur secteur respectif (actions de valeur) et en valeurs mobilières qu'ils estiment avoir un potentiel de croissance insuffisamment reflété dans leurs cours actuels (actions de croissance). Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler les actions de valeur ou de croissance ou encore investir de façon largement diversifiée. Néanmoins, l'objectif premier est d'obtenir une combinaison d'actions de valeur et de croissance.

- Les limites décrites du 4ème au 8ème bullets peuvent être dépassées ou ignorées à condition que cela résulte d'une variation de valeur des actifs détenus par le Fonds ou d'une variation de valeur du Fonds dans son ensemble, comme c'est le cas

lors de l'émission ou du rachat de certificats d'actions (« dépassement passif des limites »). Dans ces cas, les gestionnaires de fonds s'emploieront à revenir dans ces limites dans un délai approprié.

- La limite décrite au 5ème bullet peut être dépassée ou ignorée lors de l'achat ou de la vente des actifs correspondants si, dans le même temps, l'utilisation de techniques et instruments permet d'assurer que le risque de marché global concerné respecte les limites.

  À cette fin, les techniques et instruments sont pris en compte avec la valeur pondérée par le delta des sous-jacents correspondants, ainsi que prévu. Les techniques et instruments à contre-courant du marché sont également considérés comme des réducteurs de risque si leurs actifs sous-jacents ne correspondent pas entièrement aux actifs détenus au sein du Fonds.

- La Société de gestion peut également employer des techniques et instruments au sein du Fonds à des fins de gestion efficace de portefeuille (y compris à des fins de couverture) pour le compte du Fonds et souscrire des emprunts à court terme.

En aucun cas le Fonds ne peut dévier de ses objectifs d'investissement spécifiés lors de l'utilisation de ces techniques et instruments.

Les gestionnaires de fonds investiront les actifs du Fonds en valeurs mobilières, fonds cible et autres actifs autorisés après une analyse rigoureuse de l'ensemble des informations disponibles et une évaluation soignée des risques et des potentiels. La performance des actions du Fonds dépend cependant toujours des variations de cours observées sur les marchés. Par conséquent, il ne saurait être garanti que les objectifs de la politique d'investissement seront atteints.

Les investisseurs courent le risque de récupérer un montant inférieur à celui initialement investi.
Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 0,75% par an.

5. AI Securicash

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 17 mars 2014.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement de droit français **Allianz Securicash SRI** (FR0010017731) (ci-après, le Fonds) gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds est d'offrir une performance proche de l'indice €STR. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le Fonds pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion du contrat et le Fonds verrait sa valeur baisser de manière structurelle.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau très faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds est investi jusqu'à 100% en obligations et titres de créances du marché monétaire en Euro de notation minimum A-2 de la Communauté Européenne, du G7 et de l'Australie via des critères financiers et « Socialement Responsable ». Les titres ont une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale inférieure ou égale à 397 jours. La maturité moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure à 60 jours et la durée de vie moyenne pondérée du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 120 jours.

- Le Fonds peut investir dans des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans un but de couverture et effectuer des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres jusqu'à 100% de l'actif.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 0,75% par an.

6. AI Income

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 25 septembre 2017.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Income Fund** (IE00B80G9288) (ci-après, le Fonds) du fonds de droit irlandais **PIMCO Funds : Global Investors Series plc** géré par **PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited**.

Le Fonds vise à générer un revenu tout en préservant et faisant fructifier le montant investi à l'origine.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit au moins deux-tiers de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'Instruments à revenu fixe assortis d'échéances diverses. Le Fonds vise à maintenir un niveau élevé de dividendes en investissant dans une large variété de secteurs à revenu fixe qui génèrent habituellement des revenus élevés. De manière générale, le Fonds répartit ses actifs dans plusieurs secteurs d'investissement, par exemple des obligations d'entreprises à haut rendement et de qualité « Investment Grade » d'émetteurs situés dans l'Union européenne et des pays autres, notamment les pays de marchés émergents, des obligations mondiales et titres à revenu fixe émis par des gouvernements de l'Union européenne et autres pays, leurs agences et instrumentalités, des titres liés à des créances hypothécaires et des titres garantis par des actifs - qui peuvent ou non être sans effet de levier et des positions de change, dont en devises de pays émergents. Toutefois, le Fonds n'est pas tenu d'obtenir une exposition à un secteur d'investissement et son exposition à un de ces secteurs variera dans le temps. L'exposition à ces titres peut être obtenue par investissement direct dans les titres susmentionnés ou par le recours à des instruments financiers dérivés.
- Le Fonds peut réaliser des opérations sur instruments financiers dérivés comme les options, les contrats à terme standardisés, les options sur les contrats de swap et les contrats à terme (y compris les swaps d'indices à revenu fixe) ou des swaps de défaillance de crédit, principalement à des fins d'investissement et/ou de couverture dans les limites fixées par la Banque centrale.
- L'appréciation du capital recherchée par le Fonds se traduit généralement par une hausse de la valeur des Instruments à revenu fixe détenus par le Fonds provenant de la chute des taux d'intérêt ou de l'amélioration des paramètres fondamentaux de crédit d'un secteur d'investissement (ex. : progression de la croissance économique) ou d'une valeur mobilière spécifique (ex. : augmentation de la notation de crédit ou des fondamentaux du bilan). L'appréciation du capital est un objectif secondaire pour le Fonds. C'est pourquoi l'accent mis sur le revenu ainsi que l'imputation des commissions de gestion sur le capital sont susceptibles d'éroder ce capital et de restreindre la capacité du Fonds à pérenniser la future croissance du capital. Normalement, la duration moyenne du portefeuille du Fonds varie de 0 à 8 ans sur la base des prévisions de taux d'intérêt du gestionnaire du fonds.
- Le Fonds peut investir dans des titres de qualité « Investment Grade » et dans des titres à rendement élevé (« junk bonds ») pour autant qu'il n'investisse pas plus de 50% de son actif total dans des titres faisant l'objet d'une notation inférieure

à Baa3 selon Moody's ou d'une notation équivalente de la part de S&P ou Fitch ou, en l'absence de notation, dans des titres que le gestionnaire du fonds juge de qualité équivalente (ces limites ne s'appliqueront cependant pas aux investissements du Fonds dans des titres liés à une créance hypothécaire ou autres titres adossés à des actifs).

- Le Fonds peut investir 20% maximum de son actif total dans des instruments à revenu fixe liés économiquement à des marchés émergents.
- Si le gestionnaire du fonds l'estime approprié, temporairement ou de manière défensive, le Fonds pourra investir 100% de son actif net dans des titres à revenu fixe (comme indiqué ci-dessus) émis par ou dont le capital et les intérêts sont garantis par le gouvernement des Etats-Unis (ce qui comprend ses agences ou instrumentalités) et des contrats de mise en pension garantis par ces obligations, sous réserve que le Fonds détienne au moins six émissions différentes et que les titres d'une de ces émissions ne représentent pas plus de 30% de son actif net.
- Le Fonds ne peut investir plus de 25% de ses actifs dans des titres convertibles en actions.
- Le Fonds ne peut investir plus de 10% de son actif total dans des actions. Le Fonds fait l'objet d'une limite d'un tiers de son actif total quant aux investissements combinés dans des titres convertibles en actions, des actions, des certificats de dépôt et des acceptations bancaires. Les actions dans lesquelles le Fonds investit pourront comprendre des titres négociés sur les marchés intérieurs russes et, conformément aux prescriptions de la Banque centrale, les investissements ne pourront être réalisés que dans des titres qui sont cotés/négociés sur la bourse russe de valeurs mobilières (RTS) et le MICEX. Le Fonds peut employer des titres convertibles ou des actions afin d'obtenir une exposition aux sociétés dont les titres de créance peuvent ne pas être disponibles rapidement ou qu'une analyse approfondie a identifiés comme de bonnes opportunités d'investissement. Le Fonds peut investir 10% maximum de son actif dans des parts ou des actions d'autres organismes de placement collectif dont l'objectif d'investissement est complémentaire ou dans la lignée de celui du Fonds. Le Fonds peut également investir 10% maximum de son actif net dans des titres illiquides (y compris des obligations et des instruments à revenu fixe présentés dans la présente politique d'investissement, qui sont illiquides) et dans des crédits consortiaux et des cessions de prêts qui constituent des instruments du marché monétaire.
- Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés financiers à des fins d'investissement. Si le gestionnaire du fonds l'estime approprié sur le fondement d'une analyse approfondie des investissements, le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés pour créer des positions vendeuses synthétiques. Les positions vendeuses synthétiques sont des positions qui sont, en termes économiques, des positions vendeuses et qui sont mises en place par le biais d'instruments financiers dérivés dans le respect des prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds prend des positions longues et vendeuses sur diverses périodes, mais la combinaison de positions longues et vendeuses ne donnent jamais lieu à des positions vendeuses non couvertes. Le Fonds ne gèrera pas un nombre important de positions vendeuses synthétiques. Dans des conditions de marché normales, les positions vendeuses synthétiques ne doivent pas représenter plus de 10% de l'actif net.
- Le Fonds peut détenir à la fois des positions en investissement non libellées en dollar américain et des positions en devises autres que le dollar américain. L'exposition à d'autres devises que l'USD est limitée à 30% du total des actifs. Par conséquent, les mouvements des positions en investissement non libellées en dollar américain et en devises autres que le dollar américain peuvent influencer le rendement du Fonds. Les activités de couverture de devises et les positions en devises sont effectuées selon les conditions économiques en vigueur, par le biais de contrats de change au comptant et à terme ainsi que de contrats à terme standardisés, d'options et de contrats de swap sur devises. Le Fonds pourra utiliser différentes techniques de gestion efficaces de portefeuille (notamment : à l'émission, livraison différée, placement progressif, transactions en devises, pension et prise en pension, prêt de titres) qui sont soumises aux plafonds et conditions définis par la Banque centrale de temps à autre. La réussite des techniques employées par le gestionnaire du fonds ne peut en aucune manière être garantie.
- Le Fonds peut faire appel à des instruments dérivés, par exemple des contrats à terme standardisés, options, options sur contrats à terme et contrats de swap (lesquels peuvent être côtés en bourse ou hors cote) et peut également conclure des contrats de change à terme. Ces instruments dérivés servent à des fins de couverture et/ou d'investissement. Le Fonds peut, par exemple, faire appel à des produits dérivés (lesquels ne peuvent être basés que sur des actifs sous-jacents, ou des indices basés sur des titres à revenu fixe autorisés par la politique d'investissement du Fonds) afin de couvrir une exposition à une devise, comme alternative à une position dans l'actif sous-jacent lorsque le gestionnaire du fonds estime qu'une exposition à un produit dérivé de l'actif sous-jacent est préférable à une exposition directe à ce dernier, pour faire correspondre au mieux l'exposition du Fonds aux taux d'intérêt avec les perspectives du gestionnaire du fonds en matière de taux d'intérêt, et/ou pour obtenir une exposition à la composition et à la performance d'un indice relatif à un revenu à taux fixe (dont les renseignements détaillés seront disponibles auprès du gestionnaire du fonds et sous réserve de ne pas obtenir de ce fait une exposition indirecte à un instrument, un émetteur ou une devise à laquelle il ne peut être directement exposé).

  Seuls les instruments dérivés mentionnés dans la procédure de gestion du risque de la Société et validés par la Banque centrale peuvent être employés.
- Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) peut exposer le Fonds à certains risques. Le recours aux instruments dérivés (que ce soit aux fins de couverture ou d'investissement) pourra créer

un risque d'exposition supplémentaire à l'effet de levier. Le niveau d'effet de levier pour le Fonds va fluctuer entre 0 et 500% de la valeur nette d'inventaire. Le niveau d'effet de levier du Fonds pourra atteindre des niveaux plus élevés lorsque, par exemple, PIMCO considèrera nécessaire d'utiliser des instruments dérivés pour compenser l'exposition du Fonds aux actions, aux taux d'intérêt, au change ou au crédit. Le niveau d'effet de levier est calculé en additionnant le montant nominal des produits dérivés conformément aux prescriptions de la Banque centrale, sans prendre en compte les accords de compensation et de couverture que le Fonds pourrait avoir mis en place.

Le risque de marché associé à l'emploi de produits dérivés sera couvert et géré selon la méthode de la Valeur à risque (« VaR ») conformément aux prescriptions de la Banque centrale. La VaR est une méthode statistique qui prévoit, à partir des données historiques, la perte potentielle maximale que le Fonds pourrait subir en un jour, calculée avec un degré de confiance unilatéral de 99%.

Statistiquement, il existe toutefois 1% de risque que la VaR quotidienne soit dépassée. L'approche VaR utilise une période d'observation historique et ladite VaR pourra donc être faussée si les conditions anormales du marché ne règnent pas ou sont omises de ladite période d'observation. En conséquence, les investisseurs pourraient subir des pertes importantes si la conjoncture du marché est anormale. Le gestionnaire tentera de minimiser ces risques en effectuant des contrôles a posteriori et des tests de résistance du modèle de VaR selon les prescriptions de la Banque centrale. Le Fonds prévoit actuellement d'utiliser le modèle de la Valeur à risque relative. En conséquence, la Valeur à risque du portefeuille du Fonds ne peut dépasser le double de la Valeur à risque d'un portefeuille de référence comparable (c'est-à-dire un portefeuille semblable sans instruments dérivés) et reflétant le style d'investissement prévu pour le Fonds. Le portefeuille de référence sera l'indice Barclays US Aggregate. L'indice Barclays US Aggregate mesure à grande échelle les marchés américains du revenu fixe de catégorie « Investment Grade ». La période historique d'observation sera d'un an au moins. Il convient de noter que ce plafond de VaR est celui imposé actuellement par la Banque centrale. Si le modèle de Valeur à risque utilisé pour le Fonds ou si la limite imposée par la Banque centrale était amené à changer, le Fonds se conformerait à ce nouveau modèle ou cette nouvelle limite par le biais d'une modification du présent règlement de gestion du risque de la société. La mesure et le suivi de toutes les expositions liées à l'emploi d'instruments dérivés sont effectués au minimum tous les jours.

- Le Fonds peut également détenir et conserver, à titre accessoire, des actifs liquides et des instruments du marché monétaire, y compris, sans y être limité, des titres adossés à des actifs, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt. Ces actifs seront de qualité « Investment Grade », ou, en l'absence de notation, de titres jugés de qualité analogue par le gestionnaire du fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,35% par an.

7. Allianz Immo Invest

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne **Allianz Immo Invest** est le 23 janvier 2017.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis dans des Société Immobilières Réglementées belges (SIR) (ci-après, le Fonds) cotées.

La politique d'investissement vise à offrir à l'investisseur une performance similaire à celle offerte par le marché belge des SIR cotées. Le fonds investi donc de façon à représenter la capitalisation boursière des Sociétés. L'indice le plus représentatif de ce marché est le FTSE EPRA/NAREIT Belgium/ Luxembourg Index (European Public Real Estate Association/National Association of Real Estate Investment Trust index calculé par FTSE). Néanmoins, la composition de cet indice est fort différente et la performance de celui-ci pourra donc fortement diverger de celle du fonds.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le fonds interne est investi à hauteur de 90% minimum en actions immobilières belges cotées sous la forme de SIR (Société Immobilière Réglementée). Le solde peut être détenu en cash afin de répondre aux sorties d'investisseurs ou en attente d'opportunités d'investissement.

- Le fonds interne répartira ses investissements dans les différentes SIR belges en fonction de leur capitalisation boursière, et ce afin de répliquer au mieux la performance de l'indice de référence soit le FTSE EPRA/NAREIT Belgium/Luxembourg Index.

- Le fonds interne ne peut recourir au prêt de titres.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,70% par an.

8. Allianz JPM Emerging Markets Opportunities

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 janvier 2019.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **JPM Emerging Markets Opportunities** (LU0802113760) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **JPMorgan Funds** gérée par **JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l.**.

La politique d'investissement vise une croissance du capital sur le long terme en investissant essentiellement dans un portefeuille de sociétés des marchés émergents géré de manière agressive.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des actions de sociétés domiciliées dans un pays émergent ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique.

- Le Fonds fait appel à un processus d'investissement fondamental et basé sur un filtrage quantitatif qui s'appuie sur une sélection géographique, sectorielle et de titres individuels en vue de générer des rendements.

- Le Fonds peut investir dans les Actions A chinoises par le biais des Programmes Stock Connect entre la Chine et Hong Kong.

- Le Fonds peut acquérir des actifs libellés dans n'importe quelle devise et le risque de change pourra être couvert.

- Le Fonds pourra utiliser des instruments financiers dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

9. Allianz DNCA Invest Eurose

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 janvier 2019.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **DNCA Invest Eurose** (LU0284394151) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **DNCA Invest** gérée par **DNCA Finance SCS**.

La politique d'investissement du Fonds consiste à surperformer l'indicateur de référence composite 20% Eurostoxx 50 + 80% FTSE MTS Global calculé dividendes et coupons réinvestis, sur la période de placement recommandée (supérieure à 3 ans). La stratégie d'investissement globale a pour but d'optimiser le rendement d'un investissement patrimonial au travers d'un portefeuille géré activement, composé d'actions et de produits à revenu fixe libellés en euros

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Le Fonds investit dans les limites suivantes :

- jusqu'à 100% de son actif total dans des titres à revenu fixe libellés en euros, émis par des émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation quelconque, y compris des émissions non notées.

- au moins 50% du portefeuille obligataire du Fonds dans des titres relevant de la catégorie investment grade (c.-à-d. qui ont une notation minimale de A-3 à court terme accordée par Standard & Poor's ou BBB à long terme, ou l'équivalent). Le Gestionnaire ne se fiera pas uniquement aux notations accordées par les agences de notation indépendantes pour prendre ses décisions d'investissement, mais procédera également à une analyse des décisions en matière de notation des agences de notation et peut lui-même formuler ses propres évaluations du risque de crédit.

- à concurrence de 50% de l'actif du Fonds dans des titres appartenant à la catégorie spéculative (c.à-d. n'appartenant pas à la catégorie investment grade ou non notés).

- jusqu'à 5% de son actif net dans des titres pouvant être qualifiés de titres en difficulté (c.-à-d. qui ont une notation Standard & Poor's inférieure à CCC à long terme ou l'équivalent).

- jusqu'à 15% de son actif net en titres adossés à des actifs (ABS). Les titres adossés à des actifs, entre autres les titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), dans lesquels le Fonds investit se composeront de titres notés au moins B- par Standard & Poor's, par exemple, ou jugés de qualité comparable par le Gestionnaire.

- jusqu'à 35% de son actif net en actions d'émetteurs appartenant à toutes les catégories de capitalisation de marché, dont le siège social est sis dans un pays de l'OCDE et libellés en euros.

- au maximum 5% de l'actif net dans des actions émises par des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros.

- au maximum 10% de son actif net en OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'art. 41(1) de la Loi de 2010.

- en actions ou instruments dérivés financiers liés (tels que des CFD ou des DPS) ainsi qu'en obligations convertibles, bons de souscription et droits pouvant intégrer des dérivés, aux fins de la couverture ou du relèvement du risque de taux d'intérêt, sans rechercher une surexposition. Le Fonds ne peut pas investir dans d'autres instruments dérivés financiers.

- jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire en cas de conditions de marché défavorables.

Le Fonds ne peut pas investir dans des titres « en défaut » au moment de l'investissement ou au cours de leur durée de vie dans le portefeuille. Les titres à revenu fixe pouvant être dégradés pendant leur durée de vie seront cédés dès que possible en tenant dûment compte de l'intérêt des Actionnaires. Le Fonds peut employer des techniques et instruments liés à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire à des fins de gestion efficace de portefeuille. Le Fonds peut également recourir aux dépôts et emprunts.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

10. Allianz GI Defensive Mix

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 janvier 2019.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le Fonds Commun de Placement-Fonds d'Investissement Spécialisé (ci-après, le Fonds) de droit luxembourgeois **Allianz Defensive Mix** (LU1899053786) géré par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds consiste à offrir une combinaison équilibrée entre rendement attractif et risque modéré.
Le Fonds vise à atténuer le risque global grâce à la contribution de performances différenciées provenant d'une sélection de gestionnaires actifs implémentant des stratégies différentes appliquées à plusieurs classes d'actifs. Les objectifs sont d'avoir une volatilité stabilisée, une classe de risque réduite et pertes ponctuelles limitées en suivant une approche défensive et une large diversification incluant des investissements dans des actifs alternatifs.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds est constitué pour moitié de fonds gérés par des gestionnaires du Groupe Allianz et pour moitié de fonds gérés par des gestionnaires externes sélectionnés.

- Le Fonds revêt un caractère défensif en réduisant la volatilité, la classe de risque et le risque de perte par la combinaison d'actifs peu corrélés et d'investissements alternatifs qui vont servir d'"amortisseur" en cas de chute brutale des actifs classiques. Une sélection rigoureuse de gestionnaire de fonds est effectuée pour leurs compétences dans certaines catégories d'actifs, avec la possibilité de pouvoir changer si nécessaire.

- Le Fonds est investi dans un nombre limité de fonds et est exposé à différentes classes d'actifs : actions, obligations de différents secteurs du marché obligataire et placements alternatifs.

Les pourcentages d'investissement dans les fonds du Groupe et externes, dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,35% par an.

11. Allianz GI Global Sustainability

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 23 mars 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Global Sustainability** (LU1766616152) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds consiste à accroître le capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions des pays développés à travers le monde, conformément à la stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise. Des stratégies de change dites « overlay » peuvent être mises en œuvre et ainsi contracter des risques de change distincts sur les devises d'états membres de l'OCDE, quand bien même le Fonds ne détiendrait aucun actif libellé dans les dites devises.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

Une approche de gestion active relative à l'indice de référence est suivie. Elle peut s'écarter sensiblement de l'indice de référence (DOW JONES Sustainability World Index (Total Return)) quant à la sélection et à la pondération des actifs du fonds.

- Le Fonds investit au moins 70% de ses actifs dans des actions (titres de participation) telles que décrites dans la politique d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement et dont les pratiques commerciales répondent aux critères du développement durable.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs sur les marchés émergents dont les pratiques commerciales répondent aux critères du développement durable.
- Le Fonds ne peut pas investir ses actifs dans des actions (titres de participation) dégageant plus de 5% de leurs revenus des secteurs de l'alcool, de l'armement, du jeu, de la pornographie et du tabac.
- Le Fonds peut détenir et/ou investir jusqu'à 15% de ses actifs directement en dépôts et/ou en Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10%) en fonds monétaires.
- Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

12. Allianz Nordea 1 Global Climate and Environment

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 23 mars 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Global Climate and Environment Fund** (LU0348927095) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Nordea 1** gérée par **Nordea Investment Funds S.A.**.

L'objectif du Fonds consiste en une appréciation du capital à long terme. Dans le cadre de la gestion active du portefeuille du Fonds, l'équipe de gestion cible les sociétés qui développent des solutions respectueuses du climat et de l'environnement, notamment les énergies renouvelables et la bonne utilisation des ressources, et qui semblent offrir des perspectives de croissance et des caractéristiques d'investissement supérieures.

Le Fonds ne compare sa performance à aucun indice de référence. Il jouit de la plus grande liberté au moment de sélectionner les titres dans lesquels il investit. La valeur du Fonds est directement liée à la valeur des investissements sous-jacents et suit les fluctuations de prix de ces investissements.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit principalement dans des actions de sociétés situées dans le monde entier.
- Le Fonds investit au moins 75% de ses actifs totaux (hors liquidités) dans des titres rattachés à des actions émises par des sociétés axées sur les énergies renouvelables, la bonne utilisation des ressources et la protection de l'environnement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs totaux (hors liquidités) dans des Actions A chinoises. Il s'exposera à des devises autres que la devise de base par le biais d'investissements et/ou de positions en liquidités.
- Le Fonds peut avoir recours aux instruments dérivés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou dans le but de réduire les risques et/ou de générer des capitaux ou des revenus supplémentaires. Un instrument dérivé est un instrument financier dont la valeur dépend de celle d'un actif sous-jacent. Son usage n'est pas sans coût ni sans risque.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

13. Allianz DPAM Bonds Emerging Markets Sustainable

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 23 mars 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **DPAM L Bonds Emerging Markets Sustainable** (LU0907928062) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **DPAM L** gérée par **Degroof Petercam Asset Services S.A.**.

L'objectif du Fonds consiste à offrir, par le biais d'une gestion active, une exposition aux titres de créances émis (ou garantis) par des pays émergents (en ce compris les collectivités publiques territoriales et organismes publics (ou assimilés) de ceux-ci) ou par des organismes publics internationaux et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit principalement dans des obligations et/ ou d'autres titres de créance (en ce compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, des obligations perpétuelles, des obligations liées à l'inflation, des obligations à coupon zéro, des «Credit Linked Notes» et des «Fiduciary Notes», à taux fixe ou flottant, libellés en toute devise, émis (ou garantis) par des pays émergents (en ce compris les collectivités publiques territoriales et les organismes publics (ou assimilés) de ceux-ci) ou par des organismes publics internationaux (tels que la Banque Mondiale et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable (tels que, par exemple, l'équité sociale, le respect de l'environnement et une gouvernance politique et économique équitable).

- Le Fonds peut investir accessoirement dans des instruments du marché monétaire (tels que, par exemple, des certificats de dépôt, des billets de trésorerie et/ou des billets à ordre).

- Le Fonds peut, dans la limite de 10% de ses actifs nets, investir dans des OPC (OPCVM et/ou autres OPC, y compris les Exchange-Traded Funds (ETFs)), et ce soit pour poursuivre sa politique d'investissement principale, soit pour placer ses liquidités (auquel cas le Fonds investit alors dans des OPC monétaires et/ou dans des OPC investissant dans des titres de créance dont la durée de vie résiduelle, au moment de leur acquisition, ne dépasse pas 12 mois et/ou dont le taux d'intérêt est adapté au moins une fois par an).

- Le Fonds peut investir dans des produits dérivés listés (options et « futures » notamment) et/ou de gré à gré, tels que, par exemple, des changes à terme (« forwards »et/ou « non deliverable forwards »), des « credit default swaps » ou des « interest rate swaps », et ce tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture des risques. Le Fonds n'investira pas en ABS (Asset Backed Securities) ni en MBS (Mortgage Backed Securities).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,35% par an.

14. Allianz ODDO BHF Polaris Balanced

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 23 mars 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Polaris Balanced** (LU2032046984) (ci-après, le Fonds) du Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois **ODDO BHF Exklusiv:** géré par **ODDO BHF Asset Management Lux**.

L'objectif du Fonds consiste à réaliser des gains en capital attrayants tout en réduisant les fluctuations de valeur grâce à des placements axés sur la création de valeur.

L'indice de référence du Fonds est composé du STOXX Europe 50 (NR) (40%), du JPM EMU Investment Grade 1-10 years (40%), du MSCI USA (10%) et du JPM Euro Cash 1 M (10%). Le Fonds ne réplique cependant pas l'indice à l'identique et vise à le surperformer, de sorte que d'importantes variations, tant à la hausse qu'à la baisse, sont possibles par rapport à l'indice de référence. L'objectif est de générer une performance indépendamment de l'indice de référence.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit de manière diversifiée dans un mélange équilibré d'actions et d'obligations à l'échelle mondiale. L'accent est mis sur les titres européens et américains qui génèrent d'importants dividendes. Sont considérés comme des investissements obligataires : les emprunts d'État et obligations d'entreprises ainsi que les obligations foncières. La sélection d'actions est fondée sur une approche de valeur durable qui met l'accent sur la stabilité, la rentabilité, l'efficacité du capital et une valorisation attractive.

- La quote-part d'actions du Fonds se situe entre 35% et 60%.

- Les dérivés sont utilisés dans le contexte d'une gestion appropriée de l'actif net du Fonds. Les dérivés autorisés sont des options sur titres, des caps et des floors (taux plafonds et planchers), des contrats à terme sur titres, des contrats financiers à terme sur des indices d'actions/d'obligations reconnus et des contrats à termes sur taux d'intérêt, des options sur contrats financiers à terme, des options sur indices de valeurs mobilières, des contrats à terme sur devises, des options sur devises ou contrats à terme sur devises, des swaps (y compris les credit default swaps) et des options sur swaps. Les dérivés autorisés comprennent également les dérivés sur les instruments dérivés susmentionnés ainsi qu'une combinaison des instruments dérivés susmentionnés. Les credit default swaps sont exclusivement utilisés à des fins de couverture. En cas d'utilisation de dérivés, le Fonds ne s'écartera pas des objectifs d'investissement fixés dans les Règlements de Gestion.

- Des liquidités peuvent également être libellées dans une devise autre que la devise du Fonds.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,50% par an.

15. Allianz GI LifeCycle Short-term Euro

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 septembre 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Advanced Fixed Income Short Duration** (LU1328247389) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme supérieure au rendement moyen à long terme des marchés obligataires européens à duration courte en investissant sur les marchés obligataires mondiaux exposés à l'euro. La gestion active du Fonds vise à surperformer l'Indice de référence (Bloomberg Barclays Capital Euro - Aggregate: 1-3 Year Unhedged).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne situent à un niveau faible

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit dans des actifs composant l'Indice de référence et dans des actifs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence. Le Fonds peut s'écarter sensiblement de l'Indice de référence pour la sélection et la pondération des actifs.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des obligations autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement.
- Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B (ABS (titres adossés à des actifs) et MBS (titres adossés à des créances hypothécaires) avec une notation d'au moins BBB-) ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de ses actifs dans des obligations à haut rendement, qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de ses actifs sur les marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des ABS (titres adossés à des actifs) et/ou MBS (titres adossés à des créances hypothécaires) de qualité « Investment Grade ».
- Jusqu'à 100% des actifs du Fonds peuvent être détenus en dépôt et/ou investis directement dans des instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10% des actifs du Fonds) dans des fonds monétaires à titre temporaire, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif.
- L'exposition de change hors EUR est de 10% maximum.
- La duration des actifs du Fonds doit s'établir entre 0 et 4 ans.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 0,85% par an.

16. Allianz GI LifeCycle Bonds Euro

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 septembre 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Advanced Fixed Income Euro** (LU2190101332) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds est d'obtenir un accroissement du capital à long terme supérieur au rendement à long terme en euros des marchés d'obligations d'État émises au sein de la zone euro via l'investissement sur les marchés obligataires mondiaux exposés à l'euro. La gestion active du Fonds vise à surperformer l'Indice de référence (Bloomberg Barclays Capital Euro -Aggregate Bond Index 1-10 years).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau faible

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit dans des actifs composant l'Indice de référence et dans des actifs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence. Le Fonds peut s'écarter sensiblement de l'Indice de référence pour la sélection et la pondération des actifs.
- Le Fonds investit principalement dans des obligations mondiales exposées à l'euro telles que décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs sur les marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des obligations à haut rendement, qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des ABS (titres adossés à des actifs) et/ou MBS (titres adossés à des créances hypothécaires).
- Le Fonds peut investir ses actifs dans des contrats à terme standardisés portant sur des indices d'actions mondiaux (contrats à terme standardisés sur indices d'actions) à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.
- Jusqu'à 100% des actifs du Fonds peuvent être détenus en dépôt et/ou investis directement dans des instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10% des actifs du Fonds) dans des fonds monétaires à titre temporaire, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif.
- L'exposition de change hors EUR est de 20% maximum.
- La duration des actifs du Fonds s'établira entre 1 et 10 ans.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,45% par an.

17. Allianz GI LifeCycle Corporate Bonds Euro

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 septembre 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Euro Credit SRI** (LU1136108757) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds est d'obtenir un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des titres de créance de qualité « Investment Grade » de l'OCDE ou des marchés d'obligations européens libellés en euros conformément à la stratégie d'Investissement Socialement Responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de divers critères en matière de politique sociale et environnementale, de droits de l'homme et de gouvernance d'entreprise. La gestion active du Fonds vise à surperformer l'Indice de référence (Bloomberg Barclays Capital Euro -Aggregate Corporate TR Index (Unhedged EUR)).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau faible

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit dans des actifs composant l'Indice de référence et dans des actifs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence. Le Fonds peut s'écarter sensiblement de l'Indice de référence pour la sélection et la pondération des actifs.
- Le Fonds investit au moins 70% de ses actifs dans des obligations assorties d'une bonne notation de crédit d'États membres de l'OCDE et/ou de l'Union européenne, conformément à l'objectif d'investissement, qui respectent les exigences de la Stratégie ISR.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des obligations autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement, conformément à la Stratégie ISR.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des obligations dont la notation est comprise entre BB+ et BB-. Le Fonds n'investit pas dans des obligations émises par des sociétés du secteur du tabac.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% des actifs sur les marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des ABS (titres adossés à des actifs) et/ou MBS (titres adossés à des créances hypothécaires).
- Jusqu'à 100% des actifs du Fonds peuvent être détenus en dépôt et/ou investis directement dans des instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10% des actifs du Fonds) dans des fonds monétaires à titre temporaire, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif.
- L'exposition de change hors EUR est de 10% maximum.
- La duration des actifs du Fonds doit s'établir entre 0 et 8 ans.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,60% par an.

18. Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Bonds

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 septembre 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Emerging Markets SRI Bond** (LU2190101761) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds est d'obtenir un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des obligations souveraines et quasi-souveraines sur les marchés émergents mondiaux conformément à la stratégie d'Investissement Socialement Responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de divers critères en matière de politique sociale et environnementale, de droits de l'homme et de gouvernance d'entreprise. La gestion active du Fonds vise à surperformer l'Indice de référence (JP MORGAN J-ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED EUR HEDGED TOTAL RETURN IN EUR).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit dans des actifs composant l'Indice de référence et dans des actifs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence. Le Fonds peut s'écarter sensiblement de l'Indice de référence pour la sélection et la pondération des actifs.

- Le Fonds investit au moins 70% de ses actifs dans des obligations conformément à l'objectif d'investissement ou dans des obligations émises par des pays faisant partie du JP Morgan J-ESG EMBI Global Diversified. Les Titres de créance quasi-souverains sont des Titres de créance détenus à plus de 50 % ou garantis par le gouvernement national d'un Pays émergent ou d'un pays qui compose l'indice JP Morgan J-ESG EMBI Global Diversified.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des obligations autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement, conformément à la Stratégie ISR.

- Les actifs du Fonds peuvent être investis dans des obligations à haut rendement qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 20% de ses actifs dans des ABS (titres adossés à des actifs) et/ou MBS (titres adossés à des créances hypothécaires) dont la notation est d'au moins BBB-.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 15% des actifs dans des obligations des marchés obligataires de la RPC.

- Jusqu'à 100% des actifs du Fonds peuvent être détenus en dépôt et/ou investis directement dans des instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10% des actifs du Fonds) dans des fonds monétaires à titre temporaire, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif.

- Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.

- L'exposition de change hors USD est de 20% maximum.

- La duration des actifs du Fonds doit être comprise entre 1 et 10 ans.

- L'exposition à la devise de base du fonds (USD) sera couverte dans une large mesure face à la devise de référence de la catégorie d'actions (EUR), réduisant ainsi les risques et gains potentiels liés aux variations des taux de change.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,60% par an.

19. Allianz GI LifeCycle High Yield Bonds

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 septembre 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Global High Yield** (LU1504570844) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds est d'obtenir un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des titres de créance à haut rendement de marchés obligataires mondiaux. La gestion active du Fonds vise à surperformer l'Indice de référence (ICE BOFAML Global High Yield Constrained Index, hedged (hedged into EUR)).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit dans des actifs composant l'Indice de référence et dans des actifs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence. Le Fonds peut s'écarter sensiblement de l'Indice de référence pour la sélection et la pondération des actifs.
- Le Fonds investit au moins 70% de ses actifs dans des obligations à haut rendement, qui présentent habituellement un risque accru et un potentiel de bénéfices supérieur, telles que décrites dans l'objectif d'investissement. Le Fonds peut également investir dans des obligations à haut rendement notées seulement CC, C ou D (Standard & Poor's).
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des obligations autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement.
- La totalité des actifs du Fonds peut être investie sur les marchés émergents.
- Le Fonds peut investir ses actifs dans des contrats à terme standardisés portant sur des indices d'actions mondiaux (contrats à termes standardisés sur indices d'actions) à des fins de gestion efficace de portefeuille et de couverture.
- Jusqu'à 100% des actifs du Fonds peuvent être détenus en dépôt et/ou investis directement dans des instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10% des actifs du Fonds) dans des fonds monétaires à titre temporaire, à des fins de gestion de la liquidité et/ou dans un but défensif.
- L'exposition de change hors USD est de 10% maximum.
- L'exposition à la devise de base du Fonds (USD) sera couverte dans une large mesure face à la devise de référence de la catégorie d'actions (EUR), réduisant ainsi les risques et gains potentiels liés aux variations des taux de change.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,75% par an.

20. Allianz GI LifeCycle Emerging Markets Equities

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 septembre 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Best Styles Emerging Markets Equity SRI** (LU2034159405) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds est d'obtenir un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans des actions (titres de participation) de marchés émergents mondiaux conformément à la stratégie d'Investissement Socialement Responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de

l'homme et la gouvernance d'entreprise. Le gestionnaire peut mettre en œuvre des stratégies de change dites « overlay » et ainsi contracter des risques de change distincts sur les devises des États membres de l'OCDE, quand bien même le Fonds ne détiendrait aucun actif libellé dans lesdites devises. La gestion active du Fonds vise à surperformer l'Indice de référence (MSCI EMERGING MARKETS EXTENDED SRI 5% ISSUER CAPPED).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit dans des actifs composant l'Indice de référence et dans des actifs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence. Le Fonds peut s'écarter sensiblement de l'Indice de référence pour la sélection et la pondération des actifs.

- Le Fonds investit au moins 70% de ses actifs dans des actions (titres de participation) émises par les marchés émergents mondiaux ou dans des actions (titres de participations) qui composent l'indice MSCI Emerging Markets Extended SRI 5% Issuer Capped et qui respectent les exigences de la Stratégie d'investissement socialement responsable, qui tient compte des politiques sociales et environnementales, des droits de l'homme et de la gouvernance d'entreprise.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs sur le marché des actions A chinoises.

- Le Fonds peut détenir directement en dépôts et/ou investir en instruments du marché monétaire jusqu'à 20% de ses actifs et/ou (dans la limite de 10% des actifs du Fonds) investir dans des fonds monétaires.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,75% par an.

21. Allianz GI LifeCycle Global Equities

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 21 septembre 2020.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **Allianz Global Sustainability** (LU1766616152) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

L'objectif du Fonds est d'obtenir un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions mondiaux des pays développés conformément à la stratégie d'Investissement Socialement Responsable (« Stratégie ISR ») qui tient compte de plusieurs critères concernant la politique sociale et environnementale, les droits de l'homme et la gouvernance d'entreprise. Le gestionnaire peut mettre en œuvre des stratégies de change dites « overlay » et ainsi contracter des risques de change distincts sur les devises des États membres de l'OCDE, quand bien même le Fonds ne détiendrait aucun actif libellé dans lesdites devises. La gestion active du Fonds vise à surperformer l'Indice de référence (DOW JONES Sustainability World Index (Total Return)).

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit dans des actifs composant l'Indice de référence et dans des actifs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence. Le Fonds peut s'écarter sensiblement de l'Indice de référence pour la sélection et la pondération des actifs.
- Le Fonds investit au moins 70% de ses actifs dans des actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs dans des actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement conformément à la Stratégie ISR.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30% de ses actifs sur les marchés émergents conformément à la Stratégie ISR.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs en actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds ne peut pas investir ses actifs dans des actions (titres de participation) générant plus de 5% de leurs revenus dans les secteurs suivants : (i) alcool, (ii) armes, (iii) jeux d'argent, (iv) pornographie et (v) tabac.
- Le Fonds peut détenir et/ou investir jusqu'à 15% de ses actifs directement en dépôts et/ou en Instruments du marché monétaire et/ou (dans la limite de 10% des actifs du Fonds) en fonds monétaires
- Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs sur le marché des actions A chinoises.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,75% par an.

22. Allianz Pimco Climate Bond

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 23 août 2021.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le dans le Fonds **Pimco Climate Bond Fund** (IE00BLH0Z375) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit irlandais **PIMCO Funds: Global Investors Series plc** gérée par **PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited**.

La politique d'investissement du Fonds vise à maximiser le rendement optimal, ajusté du risque, du placement en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe tout en tenant compte des risques et des opportunités à long terme liés au thème du changement climatique. Le Fonds compare sa performance à l'indice « Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index USD Hedged ». Le Fonds est un fonds à gestion active en référence à cet indice, du simple fait qu'il l'utilise à des fins de comparaison de la performance

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau faible

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit au moins 80% de ses actifs dans un portefeuille diversifié composé de titres et d'instruments à revenu fixe (semblables à des prêts assortis d'un taux d'intérêt fixe ou variable) assorties d'échéances variables.

- Le Fonds est composé de titres à revenu fixe identifiés comme verts ou non (émis sans certification officielle), ainsi que de titres de créance d'émetteurs à l'avant-garde de la gestion des risques et des opportunités liées au changement climatique. Les titres à revenu fixe dits verts correspondent aux émissions dont le produit est spécifiquement destiné au financement de projets climatiques et environnementaux.
  Compte tenu de l'orientation climatique de la politique d'investissement, le Fonds n'investit pas dans des titres dont l'émetteur est principalement actif (plus de 10% des revenus bruts) dans l'industrie des combustibles fossiles, à l'exclusion de la production de biocarburants, de la production de gaz naturel et des activités de vente et d'échange.
  Le Fonds n'investit pas dans les titres dont l'émetteur est principalement actif (plus de 10% des revenus bruts) dans la fabrication de boissons alcoolisées, de tabac ou d'équipement militaire, l'exploitation de casinos de jeu, ou dans la production ou le commerce de matériel pornographique.

- Le Fonds investit dans des titres de qualité « investment grade » ou « non-investment grade ». Les titres de qualité « non-investment grade » sont considérés comme des investissements plus risqués que les titres de qualité « investment grade » mais produisent d'ordinaire un niveau de revenu supérieur.

  Le Fonds investit au maximum 25% de ses actifs dans des titres dont la notation est inférieure à Baa (Moody's) ou une notation équivalente de S&P ou Fitch, ou sans notation.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de ses actifs dans des titres à revenu fixe liés à des pays de marchés émergents. Cette limite ne s'applique pas pour les investissements dans la dette souveraine de qualité « investment-grade » (titres ou instruments) libellés dans la devise locale et dont la durée jusqu'au terme est de moins d'un an.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres de participation et des titres liés à des actions (tels que des bons de souscription et des actions privilégiées).

- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres convertibles (y compris des titres convertibles conditionnels).

- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs en parts ou actions d'autres organismes de placement collectif.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres illiquides et dans des participations à des prêts et des cessions de prêts (qui peuvent être titrisés ou non titrisés) qui constituent des instruments du marché monétaire.

- Le Fonds peut investir dans des instruments dérivées (tels que les contrats à terme standardisés, les options et les swaps) au lieu d'investir directement dans les titres sous-jacents.

- Le Fonds peut investir jusqu'à maximum 20% dans des actifs libellés dans une autre devise que le dollar américain (USD).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,35% par an.

23. Allianz GI All China Equity

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 23 août 2021.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le Fonds **Allianz All China Equity** (LU2309373897) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois **Allianz Global Investors Fund** gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

La politique d'investissement du Fonds vise à accroitre le capital sur le long terme via l'investissement sur les marchés d'actions onshore et offshore de la RPC, Hong Kong et Macao. Le Fonds est géré par rapport à l'indice de référence performance « MSCI China All Shares Total Return Net (in EUR) ». L'Indice de référence est utilisé pour définir les objectifs de performance du Fonds et mesurer ses performances. Une approche de gestion active est suivie dans l'objectif de surperformer cet indice de référence.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre moyen et élevé.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds est investi au moins à 70% dans des actions (titres de participation) telles que décrites dans l'objectif d'investissement. Le Fonds peut investir jusqu'à 30% dans des Actions (titres de participation) autres que celles décrites dans l'objectif d'investissement.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de ses actifs sur le marché des Actions A chinoises.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 69% de ses actifs les marchés émergents en ayant recours à un quota RQFII. Le Fonds peut investir la totalité de ses actifs sur les marchés émergents.

- Le Fonds peut détenir en dépôts et/ou en Instruments du marché monétaire jusqu'à 15% de ses actifs et/ou dans des fonds monétaires (dans la limite de 10%), à des fins de gestion de liquidité.

- Toutes les obligations et tous les instruments du marché monétaire doivent être assortis, au moment de leur acquisition, d'une notation d'au moins B- ou d'une notation comparable d'une agence de notation reconnue.

- Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an.

24. Allianz Fit for Growth

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne **Allianz Fit for Growth** est le 23 août 2021.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds) sont investis dans une sélection de gestionnaires actifs et passifs implémentant des stratégies différentes appliquées à plusieurs classes d'actifs.

La politique d'investissement s'articule autour de 3 piliers : l'évolution technologique, l'indexation à la performance de l'or et des stratégies offrant une faible corrélation aux marchés financiers.

L'objectif étant de maintenir la volatilité/le risque dans une zone moyenne et rendre ce Fonds attractif à moyen/long terme pour un investisseur ayant un profil équilibré/dynamique.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Le Fonds va utiliser le secteur de la technologie comme moteur de croissance et l'exposition à la performance de l'or comme premier élément stabilisateur. Outre ces 2 composantes, des gestions décorrélées seront sélectionnées. Ces gestions, par décorrélation on vise des gestions qui contribuent à une réduction de la volatilité globale tout ne en ne pénalisant pas de façon exagérée la performance : en termes financiers plus techniques : on vise à optimiser le sharpe ratio c'est-à-dire la performance réalisée par unité de risque.

• Le Fonds investit dans un nombre limité de types de gestion, exposés à différentes classes d'actifs : actions et indexation à l'évolution de la valeur de l'or.

• Le Fonds a pour objectif d'investir habituellement autour de 75% de ses actifs en actions dont :

- o généralement un tiers (soit 25% du fonds) est lié à la technologie, secteur de croissance par excellence.
- o généralement le solde (soit 50% du fonds) est lié à des gestions actions décorrélées permettant de réduire la volatilité de la technologie
- o généralement le solde (soit 25% du fonds) est indicé sur la performance de l'or

Une sélection rigoureuse de gestionnaire(s) de fonds est effectuée pour chaque composante du Fonds, et peut être revue si le(s) gestionnaire(s) de fonds n'est(sont) plus aussi performant(s) ou que leur gestion ne correspond plus à l'objectif du Fonds .

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,85% par an.

25. PFL Allianz GI Multi Asset Dynamic

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 3 Octobre 2024.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le dans le compartiment **Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 75 Catégorie d'Actions WT (EUR)** (LU2093606593) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Allianz Global Investors Fund gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

La politique d'investissement du Fonds vise un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les Marchés d'actions, obligataires et monétaires mondiaux en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré dans une fourchette de volatilité de 10 à 16 % conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »). L'évaluation de la volatilité des marchés de capitaux par le Gérant est un facteur important dans ce processus, avec pour objectif en général une volatilité du cours de l'Action comprise dans une fourchette de 10 à 16 % en moyenne à moyen et long terme, similaire à celle d'un portefeuille constitué à 75 % d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 25 % d'instruments des marchés obligataires européens.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou obligations et/ou d'autres catégories d'actifs telles que décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs sur les Marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.
- La Stratégie ISR s'applique en ce qui concerne l'acquisition des Actions (titres de participation) et des obligations : au moins 70 % du portefeuille du Fonds seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés et d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).
- Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains.
- Les produits dérivés sur les indices ISR comme les indices non ISR, qui sont utilisés à des fins de couverture, ne sont pas inclus dans le calcul pour déterminer la conformité avec la Stratégie ISR.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,5% par an.

26. PFL Allianz GI Multi Asset Balanced

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 3 Octobre 2024.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le dans le compartiment **Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 50 Catégorie d'Actions WT (EUR)** (LU2462157400) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Allianz Global Investors Fund gérée par **Allianz Global Investors GmbH**.

La politique d'investissement du Fonds vise un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les Marchés d'actions, obligataires et monétaires mondiaux en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré dans une fourchette de volatilité de 6 à 12 % conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »). L'évaluation de la volatilité des marchés de capitaux par le Gérant est un facteur important dans ce processus, avec pour objectif en général une volatilité du cours de l'Action comprise dans une fourchette de 6 à 12 % en moyenne à moyen et long terme, similaire à celle d'un portefeuille constitué à 50% d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 50 % d'instruments des marchés obligataires européens.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7 qui est une classe de risque entre basse à moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou obligations et/ou d'autres catégories d'actifs telles que décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs sur les Marchés émergents.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.
- La Stratégie ISR s'applique en ce qui concerne l'acquisition des Actions (titres de participation) et des obligations : au moins 70 % du portefeuille du Fonds seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés et d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).
- Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains.
- Les produits dérivés sur les indices ISR comme les indices non ISR, qui sont utilisés à des fins de couverture, ne sont pas inclus dans le calcul pour déterminer la conformité avec la Stratégie ISR.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,5% par an.

27. PFL Allianz GI Multi Asset Defensive

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 3 Octobre 2024.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le dans le compartiment **Allianz Dynamic Multi Asset Strategy SRI 15 Catégorie d'Actions WT (EUR) (**LU1327551674) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Allianz Global Investors Fund gérée par **Allianz Global Investors GmbH.**

La politique d'investissement du Fonds vise un accroissement du capital sur le long terme via l'investissement dans un vaste éventail de catégories d'actifs, avec une orientation sur les Marchés d'actions, obligataires et monétaires mondiaux en vue de générer, à moyen terme, une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré dans une fourchette de volatilité de 3 à 7 % conformément à la Stratégie d'investissement socialement responsable (« Stratégie ISR »). L'évaluation de la volatilité des marchés de capitaux par le Gérant est un facteur important dans ce processus, avec pour objectif en général une volatilité du cours de l'Action comprise dans une fourchette de 3 à 7 % en moyenne à moyen et long terme, similaire à celle d'un portefeuille constitué à 15 % d'instruments des marchés d'actions mondiaux et à 85 % d'instruments des marchés obligataires européens.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau faible.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation) et/ou obligations et/ou d'autres catégories d'actifs telles que décrites dans l'objectif d'investissement.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 35 % de ses actifs dans des Actions (titres de participation). Toutefois, jusqu'à 50 % des actifs du Fonds peuvent être investis directement / physiquement en Actions (titres de participation) et valeurs mobilières comparables (p. ex., certificats d'actions, fonds d'actions).
- Le Fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs sur les Marchés émergents.

- Le Fonds peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement assortis d'une notation comprise entre BB+ et CCC- (Standard & Poor's). S'il existe deux notations différentes, la plus basse sera retenue afin de déterminer si un Titre de créance est inclus dans les limites visées ci-avant ; s'il existe trois notations ou plus, la plus basse des deux meilleures notations sera retenue.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des ABS (Asset Backed Securities) et/ou MBS (Mortgage Backed Securities).
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des Investissements à haut rendement de Type 1.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des OPCVM et/ou OPC.
- La Stratégie ISR s'applique en ce qui concerne l'acquisition des Actions (titres de participation) et des obligations : au moins 70 % du portefeuille du Fonds seront évalués par une Notation ISR. Le portefeuille à cet égard ne comprend pas de dérivés non notés et d'instruments non notés par nature (par exemple, les liquidités et les dépôts).
- Les produits dérivés sur les indices ISR comme les indices non ISR, qui sont utilisés à des fins de couverture, ne sont pas inclus dans le calcul pour déterminer la conformité avec la Stratégie ISR.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,5% par an.

28. PFL Allianz FvS Multiple Opportunities II

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 3 Octobre 2024.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le **fonds Flossbach von Storch - Multiple Opportunities II IT** (LU1038809049) (ci-après, le Fonds), Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois géré par **Flossbach von Storch Invest S.A.**

Le Fonds a pour objectif de réaliser une plus-value intéressante dans la devise du Fonds, en tenant compte du risque d'investissement. La stratégie d'investissement est définie sur la base de l'analyse fondamentale des marchés financiers mondiaux.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau entre faible et moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.
Le Fonds a en principe la possibilité d'investir sans limitation, en fonction de la situation du marché et de l'estimation des gestionnaires de fonds, dans des actions, obligations, instruments du marché monétaire, certificats, autres produits structurés (par exemple : emprunts en actions, obligations à option, obligations convertibles), fonds cibles, produits dérivés, liquidités et dépôts à terme.
Les certificats sont des certificats sur sous-jacents autorisés par la loi tels que : actions, obligations, parts de fonds d'investissement, indices financiers et devises
Le Fonds a la possibilité d'investir indirectement jusqu'à 20% de son actif net dans des métaux précieux. Les moyens sont les suivants :

- Certificats Delta-1 sur métaux précieux (or, argent, platine)
- Fonds fermés sur métaux précieux cotés en bourse (or, argent, platine)

Pour des raisons de diversification des risques, pas plus de 10% de l'actif net du Fonds peut être investis indirectement dans un même métal précieux. Pour toutes les possibilités d'investissement indirect en métaux précieux susmentionnées, toute livraison physique est exclue.
En général, l'investissement dans des liquidités est limité à 49% de l'actif net du Fonds. Toutefois, en fonction des prévisions conjoncturelles, l'actif net du Fonds peut être conservé dans des liquidités dans le cadre des limites prévues par la loi (à court terme), de sorte qu'il peut être dérogé à cette limite d'investissement à court terme. Les parts dans des OPCVM ou autres OPC (« fonds cibles ») peuvent être acquises jusqu'à une limite maximale de 10%. Le Fonds est donc enclin à investir dans les fonds cibles.
Dans le but d'atteindre les objectifs d'investissement précités, le Fonds peut également recourir à des instruments financiers dérivés (« produits dérivés ») à des fins d'investissement et de couverture. Ceux-ci incluent entre autres les droits d'option, swaps et contrats à terme sur valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, indices financiers au sens de l'article 9 par. 1 de la directive 2007/16/CE et de l'article XIII des directives ESMA 2014/937, taux d'intérêt, taux de change, devises et fonds d'investissement conformément à l'article 41 paragraphe 1 lettre e) de la loi du 17 décembre 2010. Le recours à ces produits dérivés ne peut s'effectuer que dans le cadre des limites prévues à l'article 4 du règlement de gestion. De plus amples informations sur les techniques et instruments figurent dans le chapitre « Informations relatives aux produits dérivés et autres techniques et instruments » du prospectus.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,5% par an.

29. PFL Allianz World Index Fund

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 3 Octobre 2024.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **iShares Developed World Index Fund (IE) Flex** EUR (IE00B61D1398) (ci-après, le Fonds) du Fonds Commun de Placement de droit irlandais BlackRock Index Selection Fund géré par **BlackRock Asset Management Ireland Limited**.

L'objectif du Fonds vise un rendement sur l'investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du Fonds, qui soit similaire au rendement des marchés des actions développés du monde entier.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.

- Le Fonds est passivement géré et investit, dans la mesure du possible, dans des titres de participation (par ex. des actions) qui constituent le MSCI World Index, l'indice de référence du Fonds. Il entend reproduire l'indice de référence en détenant les titres de participation qui le composent dans des proportions similaires à celles de cet indice.
- Le Fonds peut utiliser des instruments financiers dérivés (c'est-à-dire des investissements dont le prix repose sur un ou plusieurs actifs sous-jacents) pour atteindre l'objectif d'investissement du Fonds.
- Le Fonds peut s'engager dans des prêts garantis à court terme de ses investissements à certains tiers éligibles. Ceci est utilisé comme un moyen de générer un revenu supplémentaire et de compenser les coûts du Fonds.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,37% par an. Ce pourcentage prend en compte les frais flexibles facturés par Blackrock.

30. PFL Allianz R-Co Valor

Date de constitution

La date de constitution du fonds d'investissement interne est le 3 Octobre 2024.

Politique d'investissement

Les avoirs du fonds d'investissement interne (ci-après, le Fonds interne) sont investis à 100% dans le compartiment **R-co Valor C EUR** (FR0011253624) (ci-après, le Fonds) de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français R-co Valor gérée par **Rothschild & Co Asset Management Europe**.

Le fonds a pour objectif de gestion la recherche de performance, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire reposant notamment sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs. En conséquence, le fonds ne dispose pas d'indicateur de référence.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Fonds interne par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Fonds interne enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Cette donnée est historique et ne constitue pas une indication fiable pour le futur.

Nous avons classé ce Fonds interne dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds interne se situent à un niveau moyen.

Le Fonds investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Composition et critères de répartition des actifs

Les avoirs du Fonds interne étant investi à 100% dans le Fonds, ils répondent de fait à la même composition et aux mêmes critères de répartition des actifs.
Le Fonds pourra être investi en fonction de l'évolution des marchés:

- entre 0 et 100% en actions de toutes tailles de capitalisation (maximum de 20% aux petites capitalisations) et de toutes zones géographiques (et jusqu'à 100% aux actions des pays hors OCDE);
- entre 0 et 100% en obligations dont 20% maximum en obligations convertibles, d'émetteur public et/ou privé de toute qualité de signature, le portefeuille pouvant être investi à hauteur de 20 % maximum en obligations de signature spéculative (dite à haut rendement) et 10% maximum en obligations non notées ;
- entre 0 et 10% en OPCVM. Aussi, le Fonds pourra être exposé, de façon directe et indirecte, aux pays hors OCDE jusqu'à 100% de son actif et aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 20% de l'actif. Le Fonds pourra par ailleurs, avoir recours à des titres intégrant des dérivés, des instruments financiers à terme aussi bien à titre de couverture que d'exposition aux risques action, de taux et de change, ou encore à des acquisitions et cessions temporaires de titres. L'exposition consolidée du Fonds (via des titres, OPCVM, opérations sur marché à terme) à tous types de marchés confondus, sera au maximum de 200%. Plus particulièrement, l'exposition consolidée du fonds:
    - au marché actions et au marché des devises ne dépassera pas 100% pour chacun de ces risques;
    - au marché des taux permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9. La sensibilité obligataire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Les pourcentages d'investissement dans les différentes classes d'actifs et instruments financiers pourront être adaptés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des opportunités offertes par ces derniers.

Frais de gestion du Fonds interne

Les frais de gestion s'élèvent à 1,65% par an. Ils peuvent être modifiés si les circonstances économiques et financières le nécessitent. Actuellement les frais de gestion retenus par Allianz pour ce fonds sont de 0,925% par an. Ce pourcentage tient compte des rétrocessions perçues par Allianz auprès des sociétés de gestion.

CHAPITRE II – DISPOSITIONS COMMUNES RELATIVES AUX FONDS INTERNES

1. Gestionnaires

Le Fonds interne est géré par Allianz Benelux SA.

Les Fonds dans lesquels les Fonds internes investissent à 100% sont gérés, selon les Fonds, par les sociétés de gestion suivantes :

- **Allianz Benelux SA**
  - Adresse : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, Belgique
  - Site web : www.allianz.be
- **Allianz Global Investors GmbH**
  - Adresse : Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne
  - Site web : www.allianzgi.com
- **Allianz Global Investors GmbH, succursale en France**
  - Adresse : 3, bd des Italiens, 75113 Paris Cedex 02, France
  - Site web : www.allianzgi.com
- **BlackRock Asset Management Ireland Limited**
  - Adresse : 2 Ballsridge Park, Ballsridge, Dublin 4. D04 YW83, Irlande
  - Site web : www.blackrock.com
- **Degroof Petercam Asset Services S.A.**
  - Adresse : 12 Rue Eugène Ruppert, 2453 Cessange Luxembourg, Luxembourg
  - Site web : www.degroofpetercam.com
- **DNCA Finance SCS**
  - Adresse : 19, place Vendôme 75001 Paris, France
  - Site web : www.dnca-investments.com
- **Flossbach von Storch Invest S.A.**
  - Adresse : Avenue Marie-Thérèse 6 L-2132 Luxembourg, Luxembourg
  - Site web : www.fvsinvest.lu
- **JPMorgan Asset Management (Europe) S.à.r.l.**
  - Adresse : 14, place Vendôme 75001 Paris, France
  - Site web : www.jpmorganassetmanagement.be
- **Nordea Investment Funds S.A.**
  - Adresse : 562 Rue de Neudorf, 2220 Cents Luxembourg, Luxembourg
  - Site web : www.nordea.com
- **ODDO BHF Asset Management GmbH**
  - Adresse : Gallusanlage 8 60329 Frankfurt am Main, Allemagne
  - Site web : www.am.oddo-bhf.com
- **ODDO BHF Asset Management Lux**
  - Adresse : , 6 rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach Luxembourg
  - Site web : www.am.oddo-bhf.com
- **ODDO BHF Asset Management SAS**
  - Adresse : 2, boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09, France
  - Site web : www.am.oddo-bhf.com
- **PIMCO Global Advisors (Ireland) Limited**
  - Adresse : Harcourt Building, Third Floor, Harcourt Street, Dublin 2, Dublin, Irlande
  - Site web : www.pimco.com
- **Rothschild & Co Asset Management Europe SCS**
  - Adresse : 29, Avenue de Messine, 75008 Paris, France
  - Site web : www.rothschildandco.com

2. Règles d'évaluation des actifs du Fonds interne

La valeur des actifs nets des Fonds internes est fixée chaque jour ouvrable. Elle est égale à la valeur totale des actifs des Fonds internes diminuée de ses engagements et charges, et des frais de gestion du contrat. Les parts ou actions d'OPCVM détenus par les Fonds internes sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

La fixation de la valeur des actifs nets ainsi que celle de l'unité des Fonds internes peut être suspendue lorsque l'assureur n'est pas en mesure de la déterminer de façon objective, et ce:

- lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part substantielle de l'actif des Fonds est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel sont cotées ou négociées les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée, est fermé pour une raison autre que pour congé régulier ou lorsque les transactions y sont suspendues ou soumises à des restrictions ;
- lorsqu'il existe une situation grave telle que l'assureur ne peut évaluer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas normalement en disposer ou ne peut pas le faire sans porter un préjudice grave aux intérêts des preneurs d'assurance ou des bénéficiaires du Fonds interne ;
- lorsque l'assureur est incapable de transférer des Fonds (internes) ou de réaliser des opérations à des prix ou à des taux de change normaux ou que des restrictions sont imposées aux marchés de changes ou aux marchés financiers ;
- lors d'un retrait substantiel des fonds qui est supérieur à 80% de la valeur des Fonds (internes) ou à 1.250.000 EUR. Durant cette période de suspension, les apports et les prélèvements sont également suspendus.

Le preneur d'assurance a droit au remboursement des primes versées pendant une telle période, diminuées des sommes consommées pour la couverture du risque.

3. Règle d'évaluation de l'unité des fonds

La valeur de l'unité d'un Fonds interne est égale à la valeur des actifs nets de ce Fonds interne divisée par le nombre total d'unités qui le composent. L'unité est exprimée en euro. Les unités ne sont pas négociables, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être directement cédées à des tiers ; les actifs de chaque Fonds restent la propriété de l'assureur. L'assureur ne garantit pas la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.

La valeur des unités est fixée et publiée chaque jour ouvrable. Elle peut être consultée sur www.allianz.be > Liens directs > Valeurs d'inventaire des fonds d'investissements (branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.

4. Liquidation d'un Fonds interne

Les Fonds internes pourront être liquidés en cas de :

- insuffisance d'actifs dans le Fonds internes ;
- insuffisance de rentabilité pour le preneur d'assurance et/ou l'assureur ;
- modification législative ou réglementaire ayant une influence significative sur les conditions de gestion des Fonds ;
- survenance de toute circonstance ou de tout élément de nature à influencer de manière substantielle et négative la gestion des Fonds internes ;
- absorption ou liquidation du Fonds (interne) par son gestionnaire ;
- modification de la politique d'investissement ou profil de risque du Fonds (interne) par son gestionnaire.

Dans ces hypothèses, le preneur d'assurance a le choix, auprès de l'assureur, entre un changement de Fonds interne ou au paiement de la valeur de rachat.

Aucune indemnité ne peut être mise à charge du preneur d'assurance à cette occasion.

5. Suspension / Fusion / Remplacement d'un Fonds interne

A tout moment, l'assureur pourra décider de suspendre temporairement ou définitivement la commercialisation d'un Fonds interne et de refuser, à partir de cette suspension, tout nouveau versement de prime, également sur les contrats en cours.

En fonction des conditions de marché, l'assureur pourra également décider de procéder à une fusion d'un Fonds interne avec un autre Fonds interne. Dans ce cas, le nouveau Fonds interne devra avoir une classe de risque équivalente et une stratégie d'investissement similaire au Fonds interne fusionné.

L'assureur pourra également décider de remplacer un Fonds interne par un autre Fonds interne ayant une classe de risque équivalente et une stratégie d'investissement similaire.

Pour ces opérations de fusion et de remplacement, aucune indemnité ne pourra être mise à charge du preneur d'assurance.

En revanche, tout preneur d'assurance qui manifesterait son désaccord exprès sur ces opérations et ce par la réception par l'assureur du document mis à disposition à cet effet dûment complété et signé et ceci avant la date de modification effective du fonds interne aura, pour l'épargne du Fonds interne concerné, la possibilité de choisir entre 3 options :

- l'arbitrage vers un autre Fonds interne ;
- la conversion au sein de l'assureur de son contrat en un autre contrat lié à un Fonds interne ;
- le paiement de la valeur de rachat.

Si le rachat/arbitrage a lieu après la date mentionnée ci-dessus, les modalités et les conditions de rachat/d'arbitrage seront d'application.

6. Modalités et conditions de rachat et d'arbitrage

Ces modalités et ces conditions sont exposées dans les conditions générales du contrat.

7. Modification du règlement de gestion

L'assureur se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement de gestion. Les modifications seront, le cas échéant, communiquées aux preneurs d'assurance.

Si cette modification porte sur un élément essentiel et est fait au détriment du preneur d'assurance, ce dernier aura la possibilité, dans le délai fixé dans la communication, d'effectuer un arbitrage ou un rachat total sans frais, conformément aux modalités décrites dans les conditions générales

Aucune indemnité ne pourra être mise à charge du preneur d'assurance à cette occasion.

Allianz Benelux SA, Blvd du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. : +32 2 214.61.11, www.allianz.be
BE 0403.258.197, RPM Bruxelles, IBAN : BE74 3100 1407 6507, BIC : BBRUBEBB
Entreprise d'assurances agréée par la BNB (Banque Nationale de Belgique) et identifiée sous le numéro 0403.258.197 pour pratiquer les branches "Vie" et "non Vie", BNB : Blvd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, www.nbb.be
Editeur responsable : Paul Möller, Blvd du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. : +32 2 214.61.11 – V925FR - Ed. 10/24